SÉANCE SPÉCIALE DU 09 JUILLET 2020

Le conseil de la municipalité de Saint-Michel-des-Saints siège en séance spéciale ce 9ième jour de juillet à huis clos.

Sont présents à cette rencontre :

Monsieur	Réjean Gouin	Maire
Monsieur	Pierre Tardif	Poste #2
Monsieur	Francis Lacelle	Poste #3
Monsieur	Gilles Sénécal	Poste #4
Monsieur	Richard Gilbert	Poste #5
Monsieur	Louis-David Coutu	Poste #6

Absent : Monsieur François Dubeau Poste #1

Chacune de ces personnes s'est identifiée individuellement.

CONSIDÉRANT le décret numéro 177-2020, du 13 mars 2020, déclarant l'état d'urgence sanitaire sur tout le territoire québécois pour une période initiale de dix jours;

CONSIDÉRANT le décret numéro 388-2020, du 29 mars 2020, qui prolonge cet état d'urgence pour une période additionnelle, soit jusqu'au 7 avril 2020 ;

CONSIDÉRANT le décret numéro 418-2020, du 7 avril 2020, qui prolonge cet état d'urgence pour une période additionnelle, soit jusqu'au 16 avril 2020 ;

CONSIDÉRANT le décret numéro 460-2020, du 15 avril 2020, qui prolonge cet état d'urgence pour une période additionnelle, soit jusqu'au 24 avril 2020 ;

CONSIDÉRANT le décret numéro 478-2020, du 22 avril 2020, qui prolonge cet état d'urgence pour une période additionnelle, soit jusqu'au 29 avril 2020 ;

CONSIDÉRANT le décret numéro 483-2020, du 29 avril 2020, qui prolonge cet état d'urgence pour une période additionnelle, soit jusqu'au 6 mai 2020 ;

CONSIDÉRANT le décret numéro 501-2020, du 6 mai 2020, qui prolonge cet état d'urgence pour une période additionnelle, soit jusqu'au 13 mai 2020 ;

CONSIDÉRANT le décret numéro 509-2020, du 13 mai 2020, qui prolonge cet état d'urgence pour une période additionnelle, soit jusqu'au 20 mai 2020 ;

CONSIDÉRANT le décret numéro 531-2020, du 20 mai 2020, qui prolonge cet état d'urgence pour une période additionnelle, soit jusqu'au 27 mai 2020 ;

CONSIDÉRANT le décret numéro 544-2020, du 27 mai 2020, qui prolonge cet état d'urgence pour une période additionnelle, soit jusqu'au 3 juin 2020 ;

CONSIDÉRANT le décret numéro 572-2020, du 03 juin 2020, qui prolonge cet état d'urgence pour une période additionnelle, soit jusqu'au 10 juin 2020 ;

CONSIDÉRANT le décret numéro 593-2020, du 10 juin 2020, qui prolonge cet état d'urgence pour une période additionnelle, soit jusqu'au 17 juin 2020 ;

CONSIDÉRANT le décret numéro 630-2020, du 10 juin 2020, qui prolonge cet état d'urgence pour une période additionnelle, soit jusqu'au 23 juin 2020 ;

CONSIDÉRANT le décret numéro 667-2020, du 17 juin 2020, qui prolonge cet état d'urgence pour une période additionnelle, soit jusqu'au 30 juin 2020 ;

CONSIDÉRANT le décret numéro 690-2020, du 30 juin 2020, qui prolonge cet état d'urgence pour une période additionnelle, soit jusqu'au 08 juillet 2020 ;

CONSIDÉRANT le décret numéro 730-2020, du 08 juillet 2020, qui prolonge cet état d'urgence pour une période additionnelle, soit jusqu'au 15 juillet 2020 ;

CONSIDÉRANT l'arrêté 2020-004 de la ministre de la Santé et des Services sociaux, qui permet au conseil de siéger à huis clos et qui autorise les membres à prendre part, délibérer et voter à une séance par tout moyen de communication ;

CONSIDÉRANT qu'il est dans l'intérêt public et pour protéger la santé de la population, des membres du conseil et des officiers municipaux, que la présente séance soit tenue à huis clos et que les membres du conseil et les officiers municipaux soient autorisés à y être présents et à prendre part, délibérer et voter.

0216-2020

Proposé par : Pierre Tardif
Appuyé par : Francis Lacelle

Il est résolu que le conseil accepte que la présente séance soit tenue à huis clos.

Adopté à l'unanimité.

Le conseil consent à prendre en considération les affaires suivantes :

1. Ouverture et constat du quorum
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Règlement d'emprunt 665-2020 – Modification de libellé
4. Période de questions
5. Levée de l'assemblée

1. Ouverture et constat du quorum

M. Réjean Gouin, Maire déclare l'assemblée ouverte à 19 H 00.

2. *Adoption de l'ordre du jour*

0217-2020

Proposé par : Louis-David Coutu
Appuyé par : Richard Gilbert

Il est résolu :

QUE le conseil municipal de Saint-Michel-des-Saints adopte l'ordre du jour tel que présenté.

Adopté à l'unanimité.

3. **Règlement 665-2020 - Modification de libellé**

0219-2020

ATTENDU l'article 1076 du *Code municipal du Québec*;

ATTENDU qu'il est nécessaire de modifier le libellé du règlement 665-2020;

Proposé par : Gilles Sénécal
Appuyé par : Richard Gilbert

Il est résolu :

- **QUE** l'article 2 du règlement numéro 665-2020 est remplacé par le suivant : « Le conseil est autorisé à acquérir un camion-benne quatre roues motrices à chargement latéral pour le service de l'hygiène du milieu, pour une dépense de 350 000 $, incluant les frais, les taxes nettes et les imprévus, le tout tel que plus amplement détaillé à l'estimé préparé par monsieur Sébastien Gariépy, en date du 14 avril 2020, lequel fait partie intégrante du présent règlement comme annexe « A ». »;

- **QUE** l'article 4 du règlement numéro 665-2020 est remplacé par le suivant : « Le conseil est autorisé à affecter annuellement durant le terme de l'emprunt une portion des revenus généraux de la municipalité pour pourvoir aux dépenses engagées relativement aux intérêts et au remboursement en capital des échéances annuelles de l'emprunt, conformément à l'article 1072 du Code municipal du Québec. »;

- **QUE** l'annexe « A » du règlement numéro 665-2020 est jointe à la présente résolution;

- **QU'**une copie certifiée de la présente résolution soit transmise au ministre des Affaires municipales et de l'Habitation.

Adopté à l'unanimité.

4. **Période de questions**

5. Levée de l’assemblée

0220-2020

La séance est levée à : 19 H 09.

Proposé par : Pierre Tardif
Appuyé par : Louis-David Coutu

Adopté, à l’unanimité.

_____	_____
Réjean Gouin	Sébastien Gariépy
Maire	Directeur général

MUNICIPALITÉ
SAINT-MICHEL-DES-SAINTS